

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13	13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

05/04/2024

Date d'affichage

05/04/2024

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean-André CAHUZAC.

Absent excusé : M. Vincent ZOUZOULKOWSKY

Absente : Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

Objet de la Délibération :

ADOPTION BUDGET 2024

Délibération n° 2024_015

Les documents de projet de budget 2024 ont été envoyés le 28 mars 2024 et débattus lors de la réunion de la commission des finances du 04 avril 2024.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 04 avril 2024 et ajusté lors de la séance du conseil municipal, comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap. 011 - Charges à caractère général	389 033,00 €	Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté N-1	215 898,23 €
Chap. 012 - Charges de personnel	638 439,00 €	Chap. 013 – Atténuation de charges	6 000,00 €
Chap. 014 - Atténuation de produits	68 150,00 €	Chap. 042 – Amortissement (écriture d'ordre)	2 808,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion	145 474,36 €	Chap. 70 – Produits de services	105 300,00 €
Chap. 66 – Frais financiers	1 300,00 €	chap. 73 - Impôts et taxes	45 000,00 €
Chap. 67 – Charges spécifiques	500,00 €	Chap. 731 – Impôts directs	707 617,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements	465,00 €	chap. 74 – Dotations et participations	361 840,06 €
Chap. 042 – Dotation amortissement (écriture d'ordre)	12 095,84 €	chap. 75 – Autres produits	16 948,64 €
Chap. 023 – Autofinancement section d'investissement	205 954,73 €	chap. 77 – Produits exceptionnels	
TOTAL	1 461 411,93 €	TOTAL	1 461 411,93 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations incorporelles	1 731,00 €	Excédent d'investissement reporté N-1	77 424,55 €
Subvention d'équipement	22 100,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	147 240,41 €
Immobilisations corporelles	1 166 528,96 €	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	55 905,38 €
Écriture d'ordre amortissement des subventions	5 508,00 €	Subventions d'équipement	524 075,18 €
Remboursement capital emprunts	29 528,13 €	Emprunt	200 000,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	205 954,73 €
		Écriture d'ordre amortissement immobilisations	14 795,84 €
TOTAL	1 225 396,09 €	TOTAL	1 225 396,09 €

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, par 10 voix pour, 1 abstention (M. Patrick RIVARD) et 2 voix contre (M. Daniel MOREAU et Mme Gwenaël BEYE) :

- Approuve le budget général 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit ;
- Prend acte de la note de présentation du budget (annexée à la présente délibération) qui sera publiée sur le site internet « Aunay-sous-Auneau.fr », rubrique Vie municipale/Budget.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 028-212800130-20240410-2024_015-DE



	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 461 411,93 €	1 461 411,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 225 396,09 €	1 225 396,09 €
TOTAL	2 686 808,02 €	2 686 808,02 €

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 19/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**

